

2014

Résumé de l'étude

Tahar Gallali

17/06/2014



Résumé

la RRC en Tunisie

Etude du :

Cadre réglementaire et institutionnel

L'étude, objet du rapport ci-joint, traite du dispositif réglementaire et institutionnel de la Réduction des Risques de Catastrophe en Tunisie. Elle analyse le fonctionnement du dispositif actuel, souligne son apport et ses limites, et formule des recommandations pour sa rénovation. Le rapport est structuré en six parties distinctes A, B, C, D, E, F qui, au besoin, peuvent à partir de la partie A, être consultées séparément.

La partie A

Après avoir rappelé les termes de référence de l'étude, son cadre et le contexte national et international dans lequel elle s'inscrit, la première partie de l'étude (partie A), articulée autour de cinq chapitres, présente les facteurs de risque en Tunisie. Elle analyse la vulnérabilité, inventorie et caractérise les aléas dans leurs expressions d'aujourd'hui et dans leur évolution probable en fonction des scénarios de changement climatique projetés pour la Tunisie. Elle constitue ainsi la « boîte à outils » indispensable à l'harmonisation du langage et du partage d'une même compréhension des concepts la RRC. Elle sert également de cadre de référence aussi bien pour procéder à l'analyse du dispositif actuel que pour inscrire les perspectives de sa rénovation.

La partie B

La deuxième partie est développée en sept chapitres consacrés à l'analyse de l'ordre juridique qui traite en totalité ou en partie de la RRC. En l'état actuel, la RRC est soumise à un ensemble de textes dispersés entre de multiples mesures constitutionnelles, lois, décrets qui, malgré leur abondance, ne permettent pas de couvrir l'ensemble des phases que décrit le cycle de gestion des risques de catastrophe. A vu de ses lacunes et de sa très forte dispersion, le dispositif réglementaire en place ne permet pas de répondre aux exigences d'aujourd'hui tant en termes de coordination que de participation effective des populations directement concernées. Alors quelle approche adopter pour tendre vers un tel dispositif législatif qui saura répondre aux exigences du moment en même temps qu'il saura tenir compte la vulnérabilité des aléas au changement climatique qui s'annonce ? L'analyse développée dans cette partie B fournit suffisamment d'éléments qui permettent d'envisager différentes alternatives ou possibilités.

La partie C

Structurée en douze chapitres, la troisième identifie les intervenants dans la RRC et tente, au vu de l'ensemble de phases que décrit le cycle de gestion des risques de catastrophe de répondre aux trois questions suivantes : Qui fait Quoi et Comment ? Elle illustre aussi l'extrême diversité des situations et des intervenants.

La partie D

Partant de la grande diversité des actions de la RRC et de la multiplicité des institutions censées les réaliser, la quatrième partie, développée en dix chapitres, analyse le fonctionnement des principales instances nationales de coordination (commissions nationales, comité national, conseil supérieur, comité interministériel...). Elle souligne leurs points forts en même temps qu'elle relève leurs décalages et leurs double-emplois.

La partie E

La cinquième partie essaye de positionner sur le plan international le système de RRC qui prévaut actuellement en Tunisie. Elle procède à une analyse comparative avec d'autres

systèmes qui sont ,soit régulièrement actualisés ou bien qui viennent juste d'être rénovés . Ces comparaisons soulignent d'une autre manière le décalage du système actuel et la nécessité de le rénover.

La partie F

Les recommandations avancées dans cette étude s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion globale. Leur mise en œuvre est cependant modulaire et réalisable à moyens constants, sans incidences financières supplémentaires pour le budget de l'Etat.

Elles peuvent être regroupées en trois sous-ensembles :(*pour le détail des recommandations, on peut se reporter au supplément joint au présent résumé*)

-Recommandations à caractère méthodologique (recommandations 1 à 4 ,allant de la proposition **P1** à la proposition **P13**

-Recommandations structurantes : elles concernent le fondement du nouveau dispositif réglementaire et institutionnel et l'élaboration de la stratégie nationale de la RRC (recommandations 5,6 et 7 allant de la proposition **P14** à la proposition **P59**)

-Recommandations de mise en œuvre pratique : elles proposent des canevas et des modalités pratiques pour leur réalisation (recommandation 8 ,allant de la proposition **P60** à la proposition **P86**)

L'ensemble de ces recommandations devrait conduire à une conception plus cohérente de la RRC en Tunisie.

-Au niveau conceptuel, la RRC ne serait plus traitée comme une fin en soi mais comme un moyen de développement durable, relevant de stratégies et de structures institutionnelles appropriées.

-Au niveau méthodologique, la RRC ne serait plus abordée pas par une approche segmentée mais par une approche transversale et coordonnée, associant tous les intervenants dans leur immense diversité et à tous les niveaux de l'organisation du territoire.

Tunis ,17 juin 2014

Tahar Gallali, consultant PNUD-Bureau Tunis